



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32992

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Yémen, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Le Yémen, s'il a renoué avec une croissance soutenue, reste un pays pauvre. Son PIB pour 2003 ne dépasse pas 565 USD par habitant. La conjoncture n'est pas assez dynamique pour faire face à l'évolution démographique d'une population qui augmente de 3,8 % en rythme annuel. Les effets de l'ajustement structurel engagé sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix pour assainir l'économie commencent à s'essouffler, tandis qu'on assiste à une diminution progressive des ressources pétrolières. Malgré des efforts importants, le problème du décollage économique de ce pays reste donc posé. Soucieux de s'insérer dans le système économique international, le Yémen a commencé à préparer son adhésion à l'OMC fin 1997. En 2000, il a formellement présenté sa demande. Le défi que le Yémen doit relever est celui de la modernisation par la promotion de l'industrie, de la technologie, du savoir et de l'éducation. La France continuera à apporter tout son appui au Yémen dans cette voie. C'est dans cette optique que ce pays a été intégré à la zone de solidarité prioritaire en février 2002 et qu'un premier projet pour le développement rural a été approuvé. La convention de financement d'un montant de 2,5 millions d'euros sur quatre ans a été signée le 28 janvier 2004. Trois autres projets sont en cours d'élaboration : un projet « activités sportives et de jeunesse au Yémen » pour un montant de 1,373 million d'euros, un projet « politique yéménite du patrimoine » pour un montant de 2 millions d'euros et un FSD « appui aux initiatives des femmes yéménites » pour 1 million d'euros. Enfin, un important projet sera mis en oeuvre au cours de l'année 2004 pour un appui au renforcement de l'État de droit, de la bonne gouvernance et de la sécurité intérieure. Quant aux crédits de coopération de l'ambassade de France à Sanaa, ils sont destinés à la mise en oeuvre d'actions de coopération selon trois axes prioritaires : la lutte contre la pauvreté, le rayonnement, l'influence et le renforcement de l'État. La France participe, par ailleurs, à hauteur de 20 % à l'effort communautaire engagé par l'Union européenne en faveur du Yémen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32992

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2004, page 763

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2004